RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Secrétariat à la politique linguistique

2012-2013

FRANÇAIS

POLITIQUE LINGUISTIQUE

CONCERTATION

CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

COORDINATION

Québec

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

Madame Diane De Courcy
Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles
et ministre responsable de la Charte de la langue française
Édifice Gérald-Godin
360, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de gestion du Secrétariat à la politique linguistique pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013. Il vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Ce rapport annuel de gestion présente l'ensemble des actions et projets menés par le Secrétariat à la politique linguistique au cours de l'exercice 2012-2013 conformément à son mandat. En marge des activités courantes, son personnel a été appelé à intervenir dans plusieurs dossiers d'envergure : le projet de loi n° 14, la consultation publique sur le projet et la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013, ce qu'il a fait avec cœur et engagement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique,

Jacques Beauchemin

Montréal, septembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de la direction 4

Rapport de validation des résultats 5

Présentation du Secrétariat à la politique linguistique 6

Contexte 7

Faits saillants des résultats obtenus en 2012-2013 8

Plan stratégique 2009-2014 8

Application des exigences législatives 13

Annexe

Lois et règlements dont l'application relève de la ministre responsable de la Charte de la langue française 14

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la responsabilité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique et de la directrice du Secrétariat à la politique linguistique. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du Secrétariat à la politique linguistique :

- décrivent fidèlement la mission, les défis et les orientations stratégiques du Secrétariat ;
- présentent les objectifs et les résultats du plan stratégique et du plan annuel de gestion ;
- présentent des données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les pièces justificatives transmises à la Direction de la vérification interne aux fins de validation, sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013.

Jacques Beauchemin

Sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique

Brigitte Jacques

Directrice du Secrétariat à la politique linguistique

Montréal, septembre 2013

RAPPORT DE VALIDATION DES RÉSULTATS

Monsieur Jacques Beauchemin
Sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique
Secrétariat à la politique linguistique
Édifice Gérald-Godin
360, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Monsieur le Sous-Ministre associé,

Nous avons procédé à l'examen des résultats contenus dans le rapport annuel de gestion du Secrétariat à la politique linguistique pour l'exercice du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation des données incombe à la direction du Secrétariat. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur la plausibilité et la cohérence de l'information en nous basant sur nos travaux d'examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à recueillir des renseignements, à utiliser des procédés analytiques, à réviser des calculs, à obtenir des pièces justificatives et à discuter de l'information fournie par le Secrétariat. Cet examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du Secrétariat à la politique linguistique nous paraissent, à tous égards, plausibles et cohérents.

La directrice de la vérification interne,

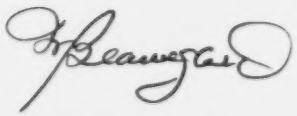

Manon Beauregard

Montréal, septembre 2013

PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

MISSION

Créé en 1988, le Secrétariat à la politique linguistique a un mandat de coordination, de concertation et de promotion en ce qui a trait à la politique linguistique québécoise. Plus précisément, la mission du Secrétariat consiste à :

- Assister et conseiller la ministre responsable de la Charte de la langue française pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervenir dans les dossiers qu'elle lui confie ;
- Coordonner la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agir comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française ;
- Réaliser les interventions nécessaires afin d'assurer la cohérence et le suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique ;
- Soutenir et mettre en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec ;
- Faire connaître la politique linguistique, au Québec et à l'étranger.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française.

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

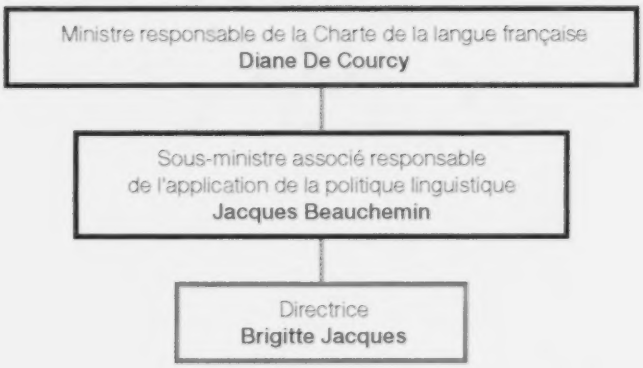

Le Secrétariat à la politique linguistique avait en 2012-2013 un effectif autorisé de 12 postes. Cet effectif a été ramené à 11 postes pour l'année 2013-2014.

En cours d'année, le Secrétariat a changé de ministère d'accueil et il a intégré progressivement ses activités à celles du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, avec qui il travaille en étroite collaboration.

CONCERTATION AVEC LES ORGANISMES LINGUISTIQUES

Le Secrétariat à la politique linguistique travaille également en concertation avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française : la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française. Ces organismes occupent, chacun, un créneau particulier de la politique linguistique et réalisent, par leurs actions, le *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014*, concrétisant la volonté de la société québécoise de vivre en français au Québec dans un contexte de diversité et d'ouverture sur le monde.

CONTEXTE

Le français est l'une des valeurs fondamentales de la société québécoise et de son identité. En se dotant d'une politique linguistique, le Québec a voulu assurer la pérennité de sa langue officielle sur son territoire.

Plus récemment, en proposant des modifications à la Charte de la langue française, à la Charte des droits et libertés de la personne et à d'autres dispositions législatives, le gouvernement voulait renforcer l'usage du français dans l'espace public et assurer une intégration réussie, en français, des personnes immigrantes.

MAINTENIR LE STATUT DU FRANÇAIS AU QUÉBEC : UN DÉFI CONSTANT

Le Québec est la seule province canadienne dont la majorité de la population est de langue maternelle française. Évoluant dans un environnement nord-américain et une économie mondiale de plus en plus intégrée, il fait face aux pressions de la mondialisation et de l'utilisation des technologies de l'information et des communications dont les effets, favorables à l'utilisation de l'anglais, se font sentir dans tous les secteurs de la vie publique, notamment le travail, le commerce, les affaires et la recherche, particulièrement sur l'île de Montréal.

Comme l'indiquent les données du recensement de 2011, la population québécoise se diversifie sur le plan linguistique. Cela résulte notamment de la baisse marquée de la fécondité des francophones qui s'est amorcée dans les années 1960, du vieillissement conséquent de la population, surtout celle de langue française, et de l'augmentation du nombre de personnes immigrantes n'ayant pas le français comme langue maternelle. Cette dernière tendance est plus perceptible sur l'île de Montréal, où sont concentrées les personnes de langues maternelles autres que française.

De fait, de 2006 à 2011, la proportion de la population québécoise de langue maternelle française a continué de diminuer pour se situer à 78,9 % ; celle de langue maternelle anglaise est demeurée relativement stable, à 8,3 %. Par contre, la proportion de personnes ayant une autre langue que le français ou l'anglais comme langue maternelle a connu une croissance, passant de 12,3 % en 2006 à 12,8 % en 2011, comparativement à 10,3 % en 2001. Sur l'île de Montréal seulement, les allophones représentaient, en 2011, 33,7 % de la population.

L'avenir démolinguistique du Québec dépend donc, à long terme, non seulement de l'attachement des francophones à leur langue, mais aussi de l'attrait qu'exerce le français sur les personnes dont il n'est pas la langue maternelle. C'est d'autant plus important que, en contrepoids du vieillissement de la population, de la faible natalité et de la baisse du poids démographique du Québec au sein du Canada, l'immigration devient, parmi d'autres, un levier incontournable pour le développement du Québec.

PROMOUVOIR LE FRANÇAIS ET EN FAVORISER LA MAÎTRISE : UNE NÉCESSITÉ

Ces changements posent aussi des défis au regard de l'utilisation du français et de sa maîtrise. Que ce soit à l'école, au travail ou dans les autres sphères de la vie publique, l'évolution des besoins de communication conditionne les exigences en matière de compétence linguistique.

Pour que la population du Québec, notamment celle des jeunes, soit en mesure de relever, en français, les défis actuels de la communication publique, il faut qu'elle puisse maîtriser cette langue. Conséquemment, il devient plus nécessaire que jamais que lui soient fournis des outils linguistiques et terminologiques adaptés et constamment mis à jour.

De plus, la politique linguistique québécoise doit couvrir de larges champs d'intervention pour favoriser l'essor du français. La promotion de l'utilisation de la langue française dans l'administration publique, dans les établissements d'enseignement, dans les milieux de travail et dans les commerces demeure nécessaire pour renforcer la place du français dans l'espace public. C'est l'objectif que poursuit le *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014*, qui a encadré l'action du Secrétariat à la politique linguistique.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS OBTENUS EN 2012-2013

Outre les activités menées en soutien aux interventions de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et à la réalisation de sa planification stratégique, en 2012-2013 le Secrétariat à la politique linguistique a consacré la majeure partie de ses ressources humaines aux travaux menant au dépôt du projet de loi n° 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives, ainsi qu'à la consultation publique qui s'en est suivie. Cette consultation a nécessité la préparation de documents en vue des auditions publiques tenues dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 14 ainsi que l'analyse des 87 mémoires, des 4 355 questionnaires et des 146 commentaires qui y ont été présentés.

Le Secrétariat a également réalisé les activités suivantes :

- Les réflexions conduites en vue de déposer un projet de loi pour mettre fin à l'effet passerelle de certains établissements privés non subventionnés ;
- La coordination, le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – *Le français, notre affaire à tous*, ainsi que la reddition de comptes annuelle qui en découle ;
- La gestion du Programme de promotion du français lors d'activités culturelles, reconduit pour une quatrième année ;
- Le renouvellement du financement du programme *Parlez-moi d'une langue !*, géré par l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, visant les populations étudiantes de l'enseignement collégial et universitaire ;
- Un ensemble de travaux faisant progresser l'intégration des missions respectives du Secrétariat à la politique linguistique et du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Le *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014*, qui présente une approche particulière, engage conjointement la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique. Il s'articule autour des cinq grandes orientations suivantes :

- Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public ;
- Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique ;
- Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur les questions touchant la langue française au Québec ;
- Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français ;
- Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation.

ORIENTATION 1

RENFORCER LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL ET DANS LES SERVICES AU PUBLIC

USAGE DU FRANÇAIS DANS L'ESPACE PUBLIC QUÉBÉCOIS

Programme de promotion du français lors d'activités culturelles

Le Programme de promotion du français lors d'activités culturelles pour l'année 2012-2013 a été lancé le 31 octobre 2012. Il constitue l'une des mesures annoncées dans le plan d'action *Réussir ensemble en français* et a été créé en 2009 par le Secrétariat à la politique linguistique.

Pour une quatrième année consécutive, ce programme soutient des projets qui mettent un accent particulier sur l'utilisation, la valorisation et la célébration du français lors d'activités culturelles, existantes ou nouvellement créées, et qui visent à sensibiliser le public – notamment les jeunes et les groupes dont le français n'est pas la langue maternelle – à la richesse et à la vitalité de la langue française ainsi qu'à l'importance de la maîtriser. Il s'adresse à tous les organismes québécois qui ont pour mission principale :

- D'offrir des activités culturelles, en tant que diffuseur culturel, service culturel d'une municipalité ou d'un établissement d'enseignement postsecondaire, que ce soit en saison régulière ou à l'occasion d'un festival culturel ;
- De promouvoir la langue française, notamment par la tenue d'activités culturelles ;
- De promouvoir un mode d'expression culturelle particulier dont la dimension linguistique est essentielle.

Cette année, le Secrétariat à la politique linguistique a reçu 62 demandes de subvention provenant de 15 régions différentes. De ce nombre, 29 projets ont été retenus par le comité d'évaluation et ont fait l'objet d'une aide financière. L'enveloppe globale consacrée au programme était de 350 000 $ pour 2012-2013. Parmi les organismes soutenus, mentionnons le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec, qui décerne un prix pour la qualité du français à *Cégeps en spectacles* ; la Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville pour son spectacle interculturel *Des mots sur mesure* ; le Projet Ose et sa *Caravane des dix mots québécoise* ; le Village en chanson de Petite-Vallée et son activité *Jeunesse en ondes* ; l'organisme Lis avec moi, qui tient au cours de l'été l'activité *Lis avec moi dans la rue* ; le Festival international de la chanson de Granby et son spectacle *Jamais trop tôt* ; ainsi que le Festival *L'Outaouais en fête*.

Charte de la langue française

C'est le 26 août 1977 que fut adoptée la Charte de la langue française, communément appelée « loi 101 ». Cette loi consacrait le français comme langue officielle et commune du Québec et visait à assurer la primauté du français dans l'affichage, dans l'enseignement et en milieu de travail. Diverses manifestations ont été prévues en vue de souligner le 35e anniversaire de la Charte de la langue française, en 2012.

Également en 2012, afin de renforcer le statut de la langue française au Québec, un vaste chantier de réflexion a été amorcé en vue d'une refonte de la Charte. Cette refonte touche notamment à l'emploi du français au travail, à l'école et dans les entreprises, et elle comporte des dispositions pour assurer une intégration réussie des personnes immigrantes. Le 5 décembre 2012, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française a déposé le projet de loi n° 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives.

Le dépôt du projet de loi n° 14 a donné lieu à une consultation générale et à des auditions publiques, qui ont été amorcées en février 2013 par la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation. Toute personne et tout organisme souhaitant exprimer son opinion sur ce sujet ont eu l'occasion de soumettre un mémoire, d'adresser une demande d'intervention sans mémoire ou de remplir un questionnaire en ligne. Un total de 87 mémoires ont ainsi été reçus, de même que 4 355 questionnaires remplis en ligne et 146 commentaires envoyés au moyen d'un formulaire Internet. Tous ces documents ont été transmis aux membres de la Commission parlementaire ainsi qu'à la ministre, qui faisait partie de la Commission pour la durée de ce mandat.

Le Secrétariat à la politique linguistique a veillé à la préparation des documents en vue de la consultation générale et des auditions publiques sur le projet de loi n° 14 ainsi qu'à l'analyse et au résumé des opinions qui y ont été présentées sous forme de mémoire, de commentaire et de questionnaire.

Parallèlement au dépôt du projet de loi n° 14, d'autres propositions de mesures législatives ont été annoncées en vue de mettre fin au phénomène des « écoles à effet passerelle », c'est-à-dire à la possibilité que la scolarité reçue en anglais dans un établissement privé non subventionné puisse permettre à un enfant d'obtenir un droit constitutionnel à recevoir un enseignement en anglais financé par l'État, pour lui, sa fratrie et sa descendance. Des travaux ont donc été entrepris à l'hiver 2012-2013 afin d'envisager différentes possibilités d'intervention, au-delà des améliorations déjà prévues dans le projet de loi n° 14. Ces réflexions ont été menées au Secrétariat en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

En somme, le Secrétariat à la politique linguistique a été spécialement mobilisé au cours de l'exercice 2012-2013 pour la réalisation des diverses opérations de réflexion, de consultation, de concertation et de production législative et documentaire liées au projet de refonte de la Charte et d'autres mesures législatives associées.

Mise en œuvre et suivi de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – *Le français, notre affaire à tous*

Signée en octobre 2008 par les représentantes et représentants du gouvernement, par des gens d'affaires montréalais et des milieux syndicaux, de l'éducation et de la culture, la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – *Le français, notre affaire à tous* a pour objectif de consolider le français dans les entreprises employant moins de 50 personnes. Elle contenait au départ une trentaine de mesures axées sur la formation, l'accompagnement, la promotion et la sensibilisation ; depuis son lancement huit nouvelles mesures se sont ajoutées. Le Secrétariat à la politique linguistique en coordonne la mise en œuvre et le suivi.

Le mécanisme de suivi de la Stratégie commune est constitué d'un comité directeur des orientations, assisté d'un comité de suivi des activités et d'un secrétariat. Conformément à l'entente signée en 2008, le comité directeur doit effectuer un bilan des réalisations prévues et en faire rapport annuellement au gouvernement.

Parmi les réalisations de la Stratégie commune, en 2012-2013, notons les suivantes :

- La publication, en juin 2012, du troisième rapport sur les réalisations de la Stratégie commune, couvrant la période du 11 octobre 2008 au 31 mars 2012, qui met à jour les résultats en vue de consolider la place du français dans les petites entreprises montréalaises ;
- La poursuite, par le Secrétariat à la politique linguistique et l'Office québécois de la langue française, des démarches de francisation volontaire auprès des petites entreprises. Au 31 mars 2013, 354 petites entreprises avaient reçu de l'Office une attestation de conformité à la Charte de la langue française et 370 autres étaient en voie d'en recevoir une ; de plus, 16 partenaires socioéconomiques du Grand Montréal étaient associés à la Stratégie commune ;
- La poursuite de partenariats avec cinq universités montréalaises – Concordia, McGill, UQAM, HEC Montréal et Université de Montréal – afin qu'elles sensibilisent leurs étudiantes et étudiants, étrangers et québécois, à l'usage et à la qualité du français ;
- Les cours de français en milieu de travail offerts conjointement par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Emploi-Québec, la Commission des partenaires du marché du travail et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aux travailleuses et travailleurs immigrants, qui ont connu une popularité croissante : une hausse de 73 % de l'affluence des personnes immigrantes a été constatée sur deux ans, entre 2009-2010 et 2011-2012 ;
- L'enrichissement du portail Web du *Carrefour francisation*, un guichet unique en matière d'outils et services de francisation. Les travaux de bonification ont transformé le portail en une plateforme toujours aussi informationnelle mais également dynamique et interactive. De plus, les efforts consentis font de cette plateforme un outil plus convivial et plus fiable pour la collecte de données.

Démarches visant à modifier le Règlement sur la langue du commerce et des affaires

Les démarches visant à modifier le Règlement sur la langue du commerce et des affaires qui avaient été entreprises au cours de l'année 2011-2012 par le Secrétariat à la politique linguistique, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, se sont poursuivies afin que six types de gros électroménagers, fabriqués à l'extérieur du Québec mais vendus ici, comportent des inscriptions en français. Ce projet de règlement, qui a pour objet de restreindre la portée de l'une des dérogations à l'article 51 de la Charte de la langue française, a été prépublié en avril 2012 dans la *Gazette officielle du Québec*[1]. La période de consultation publique s'est terminée en mai 2012.

FRANCISATION DE L'ADMINISTRATION

Veiller à la cohérence des actions de l'Administration en matière d'emploi et de qualité de la langue française

Soutien technique à l'Administration québécoise

Comme par les années passées, le Secrétariat à la politique linguistique a veillé à la cohérence des actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique. Régulièrement consulté par les ministères et les organismes qui souhaitent s'assurer que leurs pratiques ou les clauses linguistiques contenues dans diverses ententes intergouvernementales ou autres sont conformes à la politique linguistique québécoise, le Secrétariat a répondu à une douzaine de demandes de cet ordre en 2012-2013. Il a fourni des renseignements, à la demande de divers comités ministériels, sur des mesures projetées pouvant avoir des effets sur la politique linguistique québécoise.

ORIENTATION 2

CIBLER ET BONIFIER L'OFFRE LINGUISTIQUE, TERMINOLOGIQUE ET TOPONYMIQUE

OUTILS D'AIDE À LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS

Soutenir des projets liés au développement et à la diffusion d'outils d'aide à la maîtrise du français ainsi qu'à la recherche sur le français en usage au Québec

Dans le cadre du Programme de promotion du français lors d'activités culturelles 2012-2013, le Secrétariat à la politique linguistique a accordé une aide financière de 11 100 $ à la Bibliothèque Frontenac (Ville de Montréal) pour la tenue d'une série de douze ateliers visant la conception et la réalisation d'une affiche et d'un jeu de cartes abécédaire. Ces outils seront réalisés par un groupe d'élèves, jeunes et adultes, issus des communautés culturelles et en processus de francisation. Le produit final fera l'objet d'une diffusion dans le cadre d'un lancement et d'une exposition.

1. G. O. Q., II, 4 avril 2012, 144e année, n° 14, p. 1677.

ORIENTATION 3

DOCUMENTER LES CONNAISSANCES SUR LA SITUATION LINGUISTIQUE
ET SUR LES QUESTIONS TOUCHANT LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

EXPERTISE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Maintenir et développer les connaissances en matière d'aménagement linguistique

Veille linguistique

En raison même de sa mission, le Secrétariat à la politique linguistique maintient une veille stratégique sur de nombreux sujets liés aux politiques linguistiques et à la promotion des langues. En particulier, il recueille régulièrement de l'information sur les mesures d'aménagement linguistique prises ailleurs dans le monde, et porte une grande attention aux défis linguistiques auxquels font face de nombreux États. Par exemple, il a suivi de près et commenté l'évolution du projet de politique de promotion de la langue française, élaboré par le Groupe de travail sur le français dans la vie internationale de l'Organisation internationale de la Francophonie. La *Politique intégrée de promotion de la langue française* a été adoptée lors du XIV[e] Sommet de la Francophonie, en octobre 2012, à Kinshasa.

Le Secrétariat à la politique linguistique suit aussi les actions de l'UNESCO relativement à la protection des langues et il surveille toute question susceptible de documenter l'état du français à l'échelle du monde.

Échanges avec les partenaires étrangers

Le Secrétariat a également contribué aux activités du réseau francophone des Organismes de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE) ainsi qu'au colloque international tenu en marge de la réunion des organismes du réseau, intitulé *Le français dans l'espace public*, les 2 et 3 octobre 2012 à Montréal. Une conseillère du Secrétariat y a prononcé une conférence ayant pour titre *Assurer le visage français dans l'affichage : perspectives historique et juridique*. Ce colloque était organisé par le réseau OPALE, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique.

Les travaux ont porté cette année sur les communications publiques et le paysage linguistique, s'intéressant à la question du français comme langue du travail. Les participantes et participants ont aussi eu l'occasion d'approfondir leur réflexion sur la place qu'occupe ou que devrait occuper le français dans l'espace public de divers États et sur les stratégies dont ceux-ci se sont dotés pour en favoriser l'utilisation. Ces travaux ont réuni des personnes des quatre coins de la planète, venues de différents horizons professionnels.

ORIENTATION 4

METTRE EN VALEUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE
ET CÉLÉBRER LA VITALITÉ DU FRANÇAIS

POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec

Site Web du Secrétariat

Le site Web du Secrétariat à la politique linguistique (www.spl.gouv.qc.ca) a connu une forte hausse de fréquentation en 2012-2013, avec une moyenne de 4 707 visites mensuelles, comparativement à 2 815 visites mensuelles en 2011-2012.

Cette hausse s'explique notamment par le fait que le site Web du Secrétariat constitue une référence en matière d'information sur la politique linguistique québécoise ainsi que sur la Charte de la langue française et le projet de refonte déposé en décembre 2012.

Les internautes peuvent également se servir du site du Secrétariat pour demander de l'information sur divers aspects de la politique linguistique ou de la Charte de la langue française, ou encore pour obtenir des publications. Du 1[er] avril 2012 au 31 mars 2013, le Secrétariat a répondu à 56 demandes d'information et à 32 demandes de publication.

Publications du Secrétariat

En 2012-2013, le Secrétariat a distribué plus de 9 000 exemplaires de ses brochures et publications. Les publications les plus demandées ont été, dans l'ordre, *La langue française au Québec – 400 ans, quelques repères*, *L'ABC de la politique linguistique québécoise* et *Vivre en français au Québec*, en particulier la version originale française et la version traduite en mandarin.

Rencontres d'information, travaux de collaboration et échanges avec les partenaires

En 2012-2013, le Secrétariat a eu plusieurs occasions de partager son expertise en matière d'aménagement linguistique avec des personnalités québécoises, canadiennes et étrangères, et avec des groupes de visiteurs.

Il a également participé aux rencontres du Centre de la francophonie des Amériques et aux travaux de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, notamment aux rencontres du conseil d'administration.

Dans un autre registre, le Secrétariat a participé, aux côtés des organismes linguistiques de la Charte (Office québécois de la langue française, Conseil supérieur de la langue française et Commission de toponymie), au premier Forum mondial de la langue française, qui s'est déroulé en juillet 2012 à Québec. Animation d'ateliers et présence au kiosque d'Espace Québec étaient au programme du Secrétariat. Une conseillère du Secrétariat a en outre animé un atelier – « La francophonie espace de tensions linguistiques » – réunissant six conférenciers provenant d'Europe et du Québec.

Enfin, deux représentants du Secrétariat ont contribué au Forum de la francophonie canadienne, qui s'est déroulé à Québec les 28 et 29 mai 2012. Ils y ont animé chacun une table ronde sur l'évolution des relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

Contribuer au maintien des dispositions de la Charte de la langue française

Lorsque des dispositions de la Charte de la langue française sont contestées devant les tribunaux, le Secrétariat à la politique linguistique participe étroitement aux travaux qui permettent au Procureur général du Québec de défendre la validité des dispositions contestées, par exemple dans divers dossiers relatifs à la langue d'affichage ou à la langue d'enseignement.

SENSIBILISATION À LA VIE EN FRANÇAIS

Promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public

Programme de promotion de la langue française

Le Secrétariat à la politique linguistique est responsable de la gestion du programme d'aide financière *Promotion et diffusion de la langue française*. En 2012-2013, il a attribué 11 subventions totalisant 86 500 $. Parmi les projets subventionnés, mentionnons le 21e Concours de vulgarisation de la recherche de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, la Dictée Paul-Gérin-Lajoie, les activités de promotion de la langue de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française, les campagnes promotionnelles d'Impératif français – *Oui, je parle français*, *La Francophonie dans tous ses états* et *Le français, c'est beaucoup plus qu'une langue!* –, la réalisation du documentaire *Intimités francophones* et la publication de la revue *Québec français*.

Programme Parlez-moi d'une langue!

Soutenu depuis 1997, le programme *Parlez-moi d'une langue!*, mis en place par l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, permet à des écrivaines et des écrivains, des journalistes et des spécialistes de la communication orale ou écrite de transmettre leur passion pour la langue française à des étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement supérieur.

Pour l'exercice 2012-2013, le programme disposait d'une enveloppe de 96 700 $. Au 31 mars 2013, 168 rencontres dans les établissements collégiaux avaient été prévues ou avaient été réalisées ; dans les universités, 44 rencontres avaient été prévues ou réalisées. Au cours de ces rencontres, ce sont 142 conférencières et conférenciers qui auront visité 63 départements d'établissements collégiaux de 16 régions différentes et 14 départements d'enseignement universitaire de 7 régions du Québec. Selon les rapports d'évaluation reçus au 31 mars 2013, 4 999 élèves ont participé à ces rencontres.

La plupart des établissements qui recourent au programme *Parlez-moi d'une langue!* sont francophones et publics. Cependant, la clientèle inclut également des établissements anglophones, quelques collèges privés et des instituts spécialisés tels que l'Institut de technique agroalimentaire de Saint-Hyacinthe et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Triathlon du français

Télé-Québec a tenu en 2012-2013, en collaboration avec le Secrétariat, la dernière édition du *Triathlon du français*, une compétition sur le Web qui vise à sensibiliser la relève en journalisme à l'importance de maîtriser la langue française pour mieux communiquer. Les noms des gagnants ont été dévoilés le 29 avril 2012. Quatre bourses ont été remises aux meilleures équipes dans chacune des deux catégories, ces prix totalisant 52 000 $.

Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises

Prix Georges-Émile-Lapalme

Cette année encore, le Secrétariat a collaboré à l'attribution du prix Georges-Émile-Lapalme, la distinction la plus prestigieuse accordée par le gouvernement du Québec pour la promotion et le rayonnement de la langue française. Le prix Georges-Émile-Lapalme 2012 a été décerné à M. Benoît Melançon. Le lauréat est professeur et directeur du Département des littératures de langue française de l'Université de Montréal, éditeur aux Presses de l'Université de Montréal, chercheur, conférencier, blogueur et webmestre. M. Melançon a aussi publié de nombreux articles et ouvrages au cours des trente dernières années, dont l'essai *Les yeux de Maurice Richard. Une histoire culturelle*.

ORIENTATION 5

MODERNISER L'OFFRE DE SERVICE ET ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION

GESTION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS

Implanter une culture de reconnaissance afin d'attirer et de retenir un personnel compétent et performant

Le personnel du Secrétariat à la politique linguistique a été mis à contribution de façon intensive dans le contexte de la transition organisationnelle vers le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Les professionnelles et professionnels ont été invités à présenter leurs dossiers à leurs nouvelles autorités ministérielles, mettant ainsi en valeur leurs différentes expertises. En outre, des efforts ont été consentis afin d'établir de bonnes relations entre les équipes du Ministère et du Secrétariat, et un comité de transition a été mis en place pour faciliter l'intégration du Secrétariat au nouveau ministère d'accueil.

Favoriser le développement des compétences des gestionnaires et du personnel

En 2012-2013, le personnel du Secrétariat à la politique linguistique a bénéficié de formations pour une valeur de 8 267 $. Quatre employées ont ainsi reçu des formations dans différents domaines, selon leurs responsabilités : en administration et comptabilité, en secourisme, en aménagement linguistique et en éthique.

Faciliter la transmission et l'actualisation des savoirs stratégiques

Un projet de refonte du plan de classification et de conservation documentaire a été élaboré durant l'année 2012-2013. Le but de cette refonte est de fournir un cadre uniforme au classement électronique et papier et de faciliter l'accès à l'information ainsi que le transfert des connaissances. Bref, il permettra d'accroître la performance du Secrétariat. Ce projet sera complété et mis en œuvre en 2013-2014.

APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

Pour l'application des exigences législatives touchant les questions suivantes, on se référera aux rubriques correspondantes du rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles qui fournit des services administratifs au Secrétariat à la politique linguistique :

- L'accès à l'égalité en emploi ;
- Le plan d'action de développement durable ;
- L'égalité hommes-femmes ;
- L'éthique ;
- L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration ;
- L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;
- Le Plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée* ;
- La *Politique de financement des services publics* ;
- Les recommandations du Vérificateur général du Québec.

Annexe

LOIS ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU 31 MARS 2013

- Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)
- Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r.1)
- Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau Brunswick (C-11, r.2)
- Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement privé non agréé aux fins de subventions (C-11, r.2.1)
- Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège » et sur la reconnaissance des sièges pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r.3)
- Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r.4)
- Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (C-11, r.5)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (C-11, r.6)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (C-11, r.7)
- Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (C-11, r.8)
- Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r.9)
- Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r.10)
- Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r.11)
- Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r.12)